

Procès verbal du conseil municipal du 23 juillet 2020

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUJ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAMBA.

Excusés et ont donné procuration : M. PROD'HOMME à Mme GOMEZ, Mme LE ROUX à M. FLORIN, Mme BOULET à Mme EL HAJOUJ, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme SAINT-AMAUX à M. BOUTRY.

Ouverture de la séance à 19 h 05.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF Sofia

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2020 :

Mme Dumoulin indique que le compte rendu ne reprend pas sa remarque sur la charte de l'élu local où elle déplorait la disparition des noms des conseillers municipaux de l'opposition sur le site de la Ville. M. le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'une volonté de masquer la réalité de la composition des membres du conseil municipal et que les services feront le nécessaire pour corriger cela.

Vote 29 pour, 4 abstentions (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

Décisions :

Mme Le Lepvrier indique que certaines activités étaient prévues et n'ont pas eu lieu du fait de la crise sanitaire et demande quelles sont les dispositions prises. M Le Maire indique qu'en fonction des actions, certaines ont pu être reportées, d'autres sont annulées et que des animations différentes ont été programmées sur les quartiers et dans les structures, cet été.

16/2020 : M. Maillard demande quelles sont les actions mises en place avec le lycée Condorcet sur le décrochage scolaire. M. le Maire répond que les informations seront reprises au procès verbal.

Il s'agit d'une mesure de responsabilisation, s'adressant aux élèves de moins de 17 ans, habitants Limay, permettant d'éviter un processus de déscolarisation ou pour répondre à un comportement contraire au règlement intérieur du lycée. Cette mesure est prononcée soit dans le cadre d'une sanction disciplinaire, soit comme mesure alternative à une sanction d'exclusion temporaire. L'élève pendant sa prise en charge peut découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche. La prise en charge fait l'objet d'une annexe pédagogique signée par le lycée, la ville, les parents et l'élève.

Pour 2020, un seul élève exclu été pris en charge par le service éducation. Il n'y a pas eu d'autres prises en charge du fait de l'absence de scolarisation des élèves pendant la crise sanitaire.

23/2020 et 33/2020 : Mme Aminata DIALLO demande pourquoi l'association Mouv'Mantais bénéficie de locaux gratuit totalement dévolus à son usage alors qu'elle l'utilise 15 h par semaine, pour une rémunération de 35 € de l'heure et que le montant de la subvention n'est pas mentionnée dans le tableau de subvention aux associations.

Mme Diallo demande également si l'association a été rémunérée pendant la crise sanitaire.

M. le Maire indique que l'association Mouv'Mantais intervient depuis plusieurs années dans le cadre d'une prestation d'ateliers MAO (musique assistée par ordinateur) et que chaque année les décisions sont présentées au conseil municipal. La demande des jeunes est forte sur ce secteur c'est la raison pour laquelle le nombre d'heures est passé de 10 h à 15 h/semaine. S'agissant d'une prestation de service, le montant n'apparaît pas dans le tableau des subventions. L'association n'est pas intervenue sur la période du 17 mars au 11 mai et à ce titre n'a pas perçu de versement dans la mesure où l'activité n'a pas eu lieu.

43/2020 : M. Boutry demande depuis quelle date l'association l'Ecole de combat 78 est sur la ville.

Il y a une erreur dans la date de mise à disposition qui est du 1^{er} mars 2020 (en 2019) au 31 août 2020. Cette association a repris l'activité et les adhérents (sans demande d'adhésion) de l'AS Judo Ju Jitsu qui a été dissoute en début d'année.

44/2020 : M. Boutry souhaiterait savoir la destination du local prêté à l'ALJ FOOT rue Edmond Rostand. Mme Dangerville indique que l'association en parallèle de son activité de foot, mène une action de solidarité (collecte de vêtements et distribution aux familles en difficultés sociales) et que le local prêté sert de lieu de stockage.

46/2020 : Mme Samba demande quelles seront les classes accueillies dans les modulaires qui vont être installés à l'école Henry Wallon et quelles seront les conditions d'accueil dans le futur pour les enfants. M Nedjar indique qu'avec les dédoublements de classes des CP et CE1, des enseignants ont du maintenir leur activité à 2 par classe, compte tenu du manque de salles disponibles. Compte tenu des contraintes foncières et temporelles liées à la crise sanitaire, il était nécessaire de trouver rapidement une solution permettant l'accueil des enfants. La solution des modulaires a été retenue en attendant de la mise en œuvre de l'extension dont les études démarrent. Les modulaires accueilleront 3 classes, le choix des niveaux retenus étant fait en concertation avec le directeur de l'école.

50/2020 : Mme Samba souhaite avoir connaissance des actions concernées par la subvention allouée par le département dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville. M le Maire indique que la ville a répondu à cet appel à projets et que 6 actions sont subventionnées pour un montant de 56 000 € :

Action 1 : Ateliers éducatifs et d'animation culturels de proximité	5 000 €
Action 2 : La passerelle, accueil de loisirs pour les 11-14 ans	4 000 €
Action 3 : Orchestre au collège	5 000 €
Action 4 : Plan de prévention juvénile, actions individuelles et collectives	12 000 €
Action 5 : Service de médiation numérique de la médiathèque	2 000 €
Action 6 : Soutien à la fonction parentale	28 000 €

La convention est transmise aux élus à l'appui du procès verbal.

53/2020 : Mme Samba souhaite avoir des précisions sur le contrat signé avec la Société Clipop et Exo Ingénierie et s'il s'agit d'études. M. Nedjar indique qu'il s'agit d'un groupement de bureau d'études et qu'il s'agit d'une étude préalable à l'extension du groupe scolaire H. Wallon.

55/2020 : M. Boutry souhaite savoir quel est le sinistre sur le boulodrome rue de la chasse, nécessitant la prolongation de la location de modulaire avec la Société Portakabin. M le Maire indique qu'il y a eu une fuite d'eau importante qui a touché la structure du bâtiment. La location permet au club de boules lyonnaises de continuer son activité en attendant de décision sur le devenir du bâtiment sinistré.

59/2020 : M. Maillard souhaite savoir ce qui a été mis en place dans le cadre de 2S2C. M. le Maire donne la parole à la DGA qui indique que la collectivité a répondu à la demande de l'Education Nationale sur la mise en place d'ateliers complémentaires des enseignements conduits par les professeurs des écoles. 3 séquences d'1 h 30 étaient programmées par jour, avec un début d'intervention possible à partir du 19 juin 2020, il restait à définir les écoles intéressées par le projet. La convention a été établie et finalement n'a pas été mise en œuvre à la demande de l'éducation nationale, l'école ayant repris pour tous les enfants à compter du 22 juin.

Délibérations :

Rapporteur : Mme MACKOWIAK, 2^{ème} adjointe

Direction Générale des Services :

- Fixation du nombre d'administration du CCAS

17/2020

Mme Aminata Diallo demande pourquoi un conseil d'administration du CCAS a eu lieu le 6 juillet alors que les nouveaux membres n'avaient pas été désignés, pourquoi lors du conseil municipal du 3 juillet 2020 cette désignation n'a pas été faite et pourquoi avoir réduit le nombre de membre de 17 à 15 membres.

Mme Mackowiak indique que 15 membres suffisent pour délibérer, que le précédent conseil d'administration avait quelques fois des soucis de quorum. Cette procédure est légale dans la mesure où la collectivité avait deux mois pour désigner les nouveaux représentants du conseil d'administration du CCAS.

M. Boutry estime dommageable de réduire à 15 le nombre de membre et indique que son groupe s'abstiendra.

Vote : 24 voix pour et 9 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS

18/2020

Mme Mackowiak indique qu'il y a 3 listes qui présentent des candidats :

Limay pour vous et avec vous

Limay demain 2020

Un nouveau souffle pour limay

Après avoir procédé au vote, ont obtenus

Limay pour vous et avec vous : 24 voix

Limay demain 2020 : 5 voix

Un nouveau souffle pour limay : 4 voix

Correspondant à :

Limay pour vous et avec vous : 5 représentants

Limay demain 2020 : 1 représentant

Un nouveau souffle pour limay : 1 représentant

Siègeront au Conseil d'Administration du CCAS :

Mme MACKOWIAK Ghyslaine
M. RUBANY Jean Marc
M. DADDA Mohamed
Mme GOMEZ Elisabeth
M. POESSEL Jean Claude
Mme SAINT-AMAUX Servane
Mme DIALLO Aminata

- Désignation des représentants du conseil municipal à la CLECT 19/2020

M. Boutry demande pourquoi il n'a pas été proposé à l'opposition un poste de représentant à la CLECT. M le Maire indique que c'était possible mais que ce n'était pas le choix de la majorité.

M. le Maire et M. Samir Méniri sont désignés comme représentants titulaires, et Mme Mackowiak et M. Nedjar sont désignés comme représentants suppléants à la CLECT.

Vote : 24 voix pour, 5 ne participant pas au vote (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER), **4 abstentions** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA).

Rapporteur : M. ROULOT, Maire

Direction Financière

- Compte Administratif 2019 de la ville 20/2020

M. le Maire présente le compte administratif.

Mme Dumoulin félicite les services pour la clarté des documents et pour la rapidité de transmission des documents complémentaires demandés. Mme Dumoulin indique que les dépenses de fonctionnement sont excessives en comparaison d'un investissement trop faible. Les recettes de fonctionnement sont plus importantes que les villes de la même strate avec une dette qui augmente.

Mme Dumoulin souhaiterait avoir le détail de la part enseignement sans la restauration de même pour le sport avec la jeunesse.

Mme Dumoulin indique que son groupe votera contre le compte administratif.

Eléments de réponse : Dépenses réelles de fonctionnement (masse salariale incluse) :

Enseignement : 1 721 871.09 € soit 8%

Restauration : 1 656 605.49 € soit 8 %

Sports : 1 196 516.08 € soit 6 %

Jeunesse : 2 931 349.25 € soit 14 %

M. Maillard indique que son groupe garde ses remarques pour le vote du budget, que son groupe a voté contre le budget prévisionnel 2019 et qu'il votera contre le compte administratif.

M. Duprat indique une anomalie sur page 2 du diaporama qui justifie l'augmentation des charges de gestion courante par les effets du prélèvement à la source.

M Le Maire donne la parole à la directrice financière qui précise qu'effectivement il s'agit d'une anomalie.

Après vérification, l'augmentation des charges de gestion courantes est due à la provision des eaux pluviales dues en 2015 à la CCCV qui a été rattachée en 2019 (224 434,80€)

M. le Maire quitte la séance et la présidence est prise par M. Nedjar 1^{er} adjoint.

Vote : 23 voix pour, 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- Compte Administratif 2019 des pompes funèbres **21/2020**

M le Maire quitte la séance et la présidence est prise par M. Nedjar 1^{er} adjoint

Vote : 27 voix pour, 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Compte de gestion 2019 de la ville **22/2020**

Vote : 28 voix pour, 5 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Compte de gestion 2019 des pompes funèbres **23/2020**

Vote : 28 voix pour, 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Débat d'orientation budgétaire du budget primitif 2020 de la ville et des pompes funèbres **24/2020**

M. le Maire présente le diaporama sur le débat d'orientation budgétaire.

M. Maillard regrette l'absence de réunion de la commission générale avant le conseil municipal qui aurait permis de débattre sur le sujet. M. Maillard constate qu'il s'agit du premier budget d'une mandature et devrait reprendre le programme municipal. Il s'agit d'une présentation comptable sans réelle orientation politique.

M. le Maire indique que la préparation budgétaire a été perturbée par la crise sanitaire et que certains chiffres ont été rajustés pour tenir compte de cet évènement.

Mme Dumoulin indique que l'augmentation des charges de personnel est au delà du GVT, le remboursement des maladies augmente et Mme Dumoulin souhaiterait avoir connaissance du nombre d'agents placés en longue maladie. Mme Dumoulin indique que même si la DGF baisse, d'autres dotations sont en hausse. Sur les dépenses d'investissement, celles-ci ne sont pas à la hauteur du programme politique, de même les subventions sont en baisse.

L'augmentation du remboursement des maladies est essentiellement due :

** aux remboursements ASA COVID concernant 35 agents soit en garde d'enfant, soit vulnérables, agents contractuels et des agents à temps non complet (< 28 heures)*

**à la régularisation de dossiers plus anciens*

Quelques éléments de réponse sur l'absentéisme depuis le 1er Janvier 2020 :

Absences A.T. 29 agents

Maladies professionnelles 21 agents

Congés de longue maladie 5 agents

Congés de longue durée 8 agents

Graves maladies 2 agents

Maternité 6 agents

Nombre de jours total d'arrêt maladie ordinaire : 2 694 jours

M. Duprat indique que le début de l'intervention de M le Maire portait largement sur le contexte national, et international au détriment d'un développement sur le contexte municipal.

M. Nedjar répond aux arguments des élus d'opposition et indique que la mise en œuvre du programme politique sera présentée en conseil municipal dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

M le Maire propose que bien que ce ne soit pas obligatoire qu'un vote soit fait actant que le conseil a débattu sur l'orientation budgétaire du budget primitif 2020 : vote à l'unanimité

- Affectation des résultats de l'exercice 2019 de la ville 25/2020

Vote : 24 voix pour, 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- Affectation des résultats de l'exercice 2019 des pompes funèbres 26/2020

Vote : 28 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Vote du budget prévisionnel 2020 des pompes funèbres 27/2020

Vote : 28 voix pour et 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Vote du budget prévisionnel 2020 de la ville 28/2020

M. Maillard demande des explications sur les lignes budgétaires suivantes :

* sur les acquisitions de livres : 24 450 € en 2020 alors que le réalisé 2019 est à 53 200 €, ce qui est dommageable pour les familles qui ne partent pas en vacances et qui auraient pu bénéficier de livres renouvelés

* alimentation : 487 970 € en 2020 alors que le réalisé 2019 est à 589 120 €, comment la majorité mettra en œuvre le bio dans les cantines

- * amendes de police 10 000 € en 2020 que le réalisé 2019 est à 7 000 €, comment la majorité compte réaliser cette augmentation de recettes
- * nette baisse des opérations foncières, il n'y a donc pas de prévision d'achat sur 2020
- * sur les plantations d'arbres : ligne à 0€ en 2020 alors que le réalisé 2019 est à 9 419,52 €, comment seront plantés les 3000 arbres prévus dans le programme alors que cette année aucune somme n'est inscrite au budget
- * subventions d'investissement faibles et donc une faible recherche de subvention auprès des partenaires, qui nécessiterait un poste à temps plein destiné à la recherche de subvention

M. Maillard constate que l'enveloppe globale des élus augmente de 16 000 € sur l'année alors qu'en parallèle le budget du CCAS baisse de 50 000 €.

Sur l'emprunt : peu de nouveaux investissements et plus de la moitié de l'emprunt sera consacré à l'entretien des bâtiments.

Compte tenu, de tous ces éléments le groupe « un nouveau souffle pour Limay » votera contre le budget 2020.

M. Duprat remercie des précisions apportées dans la présentation et souhaite avoir des informations complémentaires suivantes :

- * sur la ligne budgétaire aménagement, espaces, environnement : 799 519 € en 2020 alors que le réalisé 2019 est à 64 000 €, s'il s'agit du parc des Célestins la question se pose de la recherche de financement
- * sur l'inscription de 130 719,80 € sur le CLSH quel est le montant des frais alloués pour le logement de fonction, qui habite le logement de fonction et pourquoi le gardien bénéficie d'un autre logement à J. Ferry
- * sur le groupe scolaire Jean Macé : 16 946,56€ d'inscrits au BP, est-ce lié à la réfection des plaques qui sont tombées,
- * Ecole H Wallon inscrit 73 500 € et Elementaire F Buisson 61 000 € alors que pour d'autres groupes scolaire il n'y a pas de sommes inscrites, pourquoi une telle différence sur les montant allouées aux différentes écoles
- * M. Duprat souhaite également avoir les éléments sur les montants de travaux prévus dans les crèches

Mme Dumoulin souhaite revenir sur le courrier de la Direction Départementale des Finances publiques faisant état des difficultés financières de la collectivité. Mme Dumoulin indique que son groupe votera contre le BP 2020.

M. Bouré et M. Nedjar apportent un certains nombre de réponses qui sont complétés par des éléments qui n'ont pas pu être donnés en séance.

M. Bouré indique que l'action municipale envers les familles ne partant pas en vacances, ne se borne pas aux seuls achats de livres de la médiathèque. Le fonds documentaire de la médiathèque est important et un certains nombre d'éditeurs n'ont pas effectués de parution sur la période de la crise sanitaire.

M. Nedjar précise que pendant la crise sanitaire, la restauration municipale n'a produit que les repas pour les portages à domicile et les enfants des personnels soignants accueillis à la crèche des lucioles et au groupe scolaire M. Quettier soit en moyenne 200 repas au lieu des 1700 repas produits chaque jour ; Le budget a été ajusté en conséquence.

Sur le budget du CCAS, M. Nedjar rappelle que le travail partenarial permet plus de prise en charge des partenaires ce qui réduit dans certains cas la participation du CCAS. Il s'agit d'une subvention d'équilibre qui peut être ajustée en fonction des besoins.

M. Nedjar indique que d'une année sur l'autre, les enveloppes fluctuent en fonction des travaux à faire dans les écoles.

Éléments complémentaires de réponse :

** amendes de police : le montant a été ajusté au réalisé de l'année 2019 : 11 925 € perçus en 2019, 10 000 € inscrits en 2020 par prudence. Le montant des amendes de police résulte de l'intervention des ASVP et de la police nationale.*

** opérations foncières : Une enveloppe de 20 000 € a été inscrite au BP 2020 pour d'éventuelles acquisitions amiables zone N et ENS, principalement sur l'île. Une dépense de 36338,6 € a également été inscrite pour l'acquisition de terrains sur l'île. Cette dépense est liée à une recette de 39558 € qui correspond en fait à un échange de foncier. Aucune acquisition significative n'est planifiée en 2020.*

** plantations d'arbres : 5700€ sont inscrits en régie pour la plantation d'arbres. La planification nécessaire à la plantation d'un grand nombre d'arbres ne permet pas d'envisager une dépense plus importante sur l'année 2020. Un plan pluriannuel sera par la suite établi avec des montants plus conséquents et la recherches de subventions auprès de la Région notamment.*

** la ligne budgétaire aménagement, espaces, environnement de 799 519 € correspond aux opérations suivantes :*

- Etude paysagère aménagement Parc des Célestins (40 000 €)*
- Réfection allée Guy Moquet – Entrée Lycée (25 000 €)*
- Aménagements extérieurs Fosses Rouges (20 000 €)*
- Pose d'un abri de bus Avenue de la Paix (18 000 €)*
- Acquisition mobilier urbain (5 000 €)*
- Tête pour l'hydrogommeuse (1 200 €)*
- Acquisition mobilier urbain – Bancs, tables (5 500 €)*
- Acquisition de matériels Espaces verts (4 000 €)*
- Mobilier Direction Enfance Jeunesse (1 000 €)*
- Mobilier scolaire dédoublement (25 000 €)*
- Acquisition de locaux Maison médicale (654 819 €)*
-

** sur le CLSH : le gardien a été relogé dans un logement de la rue J Ferry suite au constat d'infiltration d'eau rendant le logement du centre de loisirs insalubre. Des travaux de réfection du logement doivent être mis en œuvre. Après une première phase de diagnostic, des devis doivent maintenant être réalisés afin d'intervenir sur la toiture, l'isolation, la ventilation et la remise en peinture. Une enveloppe prévisionnelle de 50 000 € a été inscrite au BP 2020.*

Le reste des crédits correspond à des travaux sur les autres bâtiments du CLSH :

- Réfection toiture cuisine CLSH 21 655,80 €*
- Pose de faïence dans les toilettes CLSH 9 600,00 €*
- Création sanitaire PMR réfectoire CLSH 10 536,00 €*
- Neutralisation odeurs Fosse septique 8 928,00 €*
- Amélioration de l'étanchéité toiture CLSH 20 000,00 €*

Ainsi que quelques travaux en régie.

* sur les travaux sur les écoles :

Etudes préalables à l'extension du Groupe scolaire H. Wallon	58 500,00 €	Géomètre : 11 940 €
		Amiante et plomb : 6 600 €
		Etude de sol G1 : 3 240 €
		Etude de programmation : 36 720 €
	15 000,00 €	Travaux préparatoires pose Modulaires (clôture, raccordement électrique, élagage arbres)
Ecole élémentaire F Buisson	41 000,00 €	Travaux sur plancher préfabriqué RASED
	20 000,00 €	Réfection de la cour, engazonnement + clôture
Groupe scolaire Jean Macé / Jean Zay	10 000,00 €	Intervention sur façades
Ecole élémentaire Bois aux Moines	25 871,00 €	Réfection terrasse RASED
Ecole élémentaire Bois aux Moines	15 000,00 €	Etanchéité toiture
Ecole élémentaire Pauline Kergomard	7 254,91 €	Volets roulants restaurant P. Kergomard
Salle polyvalente Bois aux Moines	573,66 €	Volets roulants
Salle polyvalente Pauline Kergomard	31 143,00 €	Réfection terrasse

* sur les crèches des Loupiots et des Lucioles :

Structure Les Loupiots	65 002,88 €	Chaudière Crèche Les Loupiots (Pompe à chaleur air/eau : 17 786,88 €, climatisation 41 054,40 €, ballon eau chaude : 1 161,60 €, tableau électrique : 5000 €)
Structure Les Loupiots	7 276,08 €	Peinture dortoir, office, couloir

Structure Les Lucioles	46 080,00 €	Pose climatisation
------------------------	-------------	--------------------

Une subvention de la CAF a été notifiée pour un montant de 55 400 € pour les Loupiots et 33 300 € pour les Lucioles.

Vote : 24 voix pour et 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- Garantie d'emprunt EMMAUS

29/2020

Vote : 29 voix pour et 4 abstentions (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- Abattement de 25% sur la TLPE en raison de la crise sanitaire

30/2020

Vote : unanimité

- Autorisation permanente de poursuite-budget ville et annexe SEPF

31/2020

Vote : unanimité

Rapporteur : M. ROULOT, Maire

Direction des ressources humaines :

- Mise à disposition d'un véhicule à M. le Maire

32/2020

M. Duprat demande à avoir la liste de la flotte de véhicules de la ville ainsi que la liste des véhicules de fonction ou de service mis à disposition des fonctionnaires, et souhaite savoir ce qui est compris dans la mise à disposition du véhicule à M. le Maire.

La liste des véhicules est jointe en annexe. Seul le directeur général des services a eu un véhicule de fonction jusqu'au 31.08.2019, et un directeur de service à un véhicule de service.

M. Duprat demande que liste des avantages en nature des élus soit fournie conformément à l'art 93 loi 1461-2019 et considère que la mise à disposition du véhicule de fonction au Maire est un avantage en nature et demande également que le tableau sur la liste des indemnités de fonction soit complété.

Ce document est joint au présent procès verbal.

M. le Maire indique que la mise à disposition comprend le véhicule, le carburant, l'assurance et l'entretien du véhicule, et que comme tous les agents communaux les contraventions sont payés par le contrevenant ainsi que le retrait de point.

M. Boutry demande que le véhicule de M. le Maire soit remplacé par un véhicule propre lorsque le remplacement sera envisagé.

M Le Maire précise que dans l'avenir cette réflexion sera menée sur chaque changement de véhicule.

Vote : 24 voix pour, 5 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER) **et 4 abstentions** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

- Prime exceptionnelle COVID 19

33/2020

Mme Dumoulin estime qu'il est logique de valoriser le travail des personnes qui se sont investies sur cette période et qui ont eu un surcroît de travail et précise que cette prime est exonérée d'impôts et de cotisations sociales. Mme Dumoulin souhaite avoir connaissance du nombre d'agents concernés par cette prime et demande si les agents en télétravail qui auraient eu un surcroît d'activité sont concernés.

M. Maillard remercie les agents qui se sont mobilisés pour assurer la continuité de service public et demande que les personnes à risques restées en télé-travail bénéficient de cette prime.

M. Nedjar indique qu'il n'y a pas de prime prévue pour le télétravail, la ville a souhaité valoriser les agents qui ont pris des risques en se rendant sur leur lieu de travail pour assurer les services indispensables au fonctionnement de la collectivité ou en étant en contact avec les administrés. M. Nedjar indique que certains agents ont effectivement effectué du télétravail en fonction des missions, et que même les agents vacataires ont continués à être rémunérés, néanmoins la collectivité a fait le choix de valoriser le risque pris en sortant de son domicile.

M. Boutry demande si les personnels en télétravail seront indemnisés des frais d'électricité et d'internet. M. Nedjar répond négativement compte tenu des éléments déjà évoqués précédemment.

Sur le nombre de personnes concernées : 37 agents ont travaillé au moins ½ journée avec un contact direct avec des administrés et 141 agents ont assurés la continuité du service public en présentiel au moins ½ journée.

Vote : unanimité

Rapporteur : M. NEDJAR, 1^{er} adjoint du Maire,

Direction des services techniques :

- Désaffectation du parking (parcelle AZ 109) du secteur de la gare 34/2020

Mme Leplepvrier souhaite savoir quelles mesures seront prises pour éviter le stationnement anarchique en sachant qu'actuellement le parking est toujours complet.

M. Nedjar indique que des études de stationnement ont été faites et qu'il est prévu l'ouverture d'une voie pour accéder directement au parking d'intérêt régional, qui sera plus visible. M. Nedjar précise que la mise en œuvre d'une zone bleue devant les commerçants a permis de diminuer les stationnements de longue durée sur ces places.

M. Maillard précise que son groupe ayant voté contre le projet du fait du nombre de places faible par logement, et indique que le parking a été fermé au public avant le vote de la délibération de la désaffectation du parking. Son groupe votera contre.

Vote : 24 voix pour, 5 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER) **et 4 voix contre** (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

Rapporteur : M. NITOU SAMBA, conseiller municipal délégué,

Direction des services techniques :

- Dispositif communal d'aide urgence au commerce et à l'artisanat 35/2020

Mme Dumoulin rappelle que c'est un dispositif départemental qui s'appuie sur la commune pour porter l'instruction des dossiers, recenser les commerçants et artisans qui peuvent en bénéficier.

Vote : unanimité

Questions diverses :

M. Duprat souhaitait savoir à quelle date seront créées les commissions municipales. M. le Maire rappelle que lors de la dernière mandature, il y avait une seule commission générale qui traitait de divers sujets sur des projets structurants grands projets, développement économique, finances. Néanmoins, la participation à cette commission était relativement faible. M le Maire propose que chaque groupe réfléchisse aux thématiques et que des propositions soient faites avant le prochain conseil municipal de septembre.

Mme Dumoulin sollicite un calendrier des prochains conseils municipaux. M. le Maire est d'accord sur le principe et précise que la collectivité est en attente des dates des conseils communautaires de la Communauté Urbaine.

Mme Dumoulin souhaite savoir à quelle date aura lieu la distribution de masques annoncée dans la dernière lettre du Maire. M. Le Maire indique que la mise sous pli par des bénévoles a lieu vendredi 24 juillet avec une distribution à partir du 27 juillet.

Prochain conseil le jeudi 10 septembre.

Fin du conseil Municipal à 23 h 15